

TOURNOI NATIONAL DE TENNIS DE TABLE
A.S.T.T. TAISSY (REIMS)
Les samedi 10 et dimanche 11 juin 2017

REGLEMENT :

Article 1 : le club de Taissy, ville située à côté de Reims, organise un tournoi National B homologué FFTT le samedi 10 et le dimanche 11 juin 2017
N° d'homologation (en cours)

Article 2 : le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés FFTT. Il se déroulera dans les 2 salles des sports de Taissy, esplanade Colbert (sortie autoroute Reims Cormontreuil).

Conformément aux articles 9.3 et 9.4 du règlement médical fédéral, les poussins et poussines ne peuvent participer qu'au tableau «A» (benjamins/minimes/cadets). Les benjamins et benjamines peuvent participer aux tableaux «senior» du tournoi.

36 tables seront mises à la disposition des joueurs ainsi qu'une buvette avec restauration (sandwichs, boissons, croque-monsieurs, etc ...)

Il n'y aura pas d'interruption pendant midi.

Article 3 : le tournoi comportera les 12 tableaux suivants les tableaux annexés (liste des inscriptions et dotations).

Article 4 : le pointage se termine 30 minutes avant le début de chaque tableau. Scratch 15 minutes après l'horaire prévu ou bien après le 3ème appel. Un joueur peut s'inscrire, au plus, dans 2 tableaux le même jour, excepté le dimanche si le joueur est éliminé de ses 2 tableaux, il pourra s'inscrire dans le tableau TC.

Chaque tableau est limité à 108 joueurs.

Article 5 : le juge-arbitre est M. Michaël Zakrzewski (JA3).

Le tirage au sort aura lieu le vendredi 9 juin 2017 à 20h à la salle des sports n°2 de Taissy.

Le juge-arbitre est le seul habilité à régler les litiges prévus ou non au présent règlement et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Ses décisions seront sans appel. Les balles seront fournies par l'organisation (blanches en plastique Nittaku 3* Premium Japon). Les maillots blancs sont interdits.

Article 6 : le premier tour se fera par poules de 3 joueurs, les 2 premiers seront qualifiés pour le tableau final. Ensuite, il y aura élimination directe. Toute les parties se déroulent en 3 manches gagnantes.

Article 7 : les droits d'engagement sont fixés à 7 € pour les tableaux A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K et 10 € pour le tableau L.

Article 8 : le tournoi est doté de 3631 €

Si un minimum de 16 poules par tableau n'est pas atteint, 7% de la dotation initiale seront enlevés par poule manquante, arrondi à l'euro supérieur.

Article 9 : le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

Article 10 : les féminines peuvent participer aux tableaux messieurs. Le classement officiel par points du début de la seconde phase 2016/2017 sera pris en considération.

Article 11 : tous les joueurs devront être en possession de leur licence et être en tenue sportive réglementaire. Ils devront également se faire pointer dès leur arrivée. Le fait de s'engager implique l'acceptation du présent règlement.

Article 12 : les engagements devront parvenir à Gérard Florentin, 9 rue du Hordon 51370 Les Mesneux, accompagnés du règlement des inscriptions avant le vendredi 9 juin 2017 (chèque à l'ordre de l'ASTT Taissy). Information et inscription par mail à <<gerard.florentin1@gmail.com>>. Tél 06 75 06 45 67.

...

